Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 836

Artikel: Organisation de la défense civile

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268720

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VAUD

Suffrage féminin

Un nombreux public de ménagères, de mères de famille a écouté, le 2 mars, avec le plus vif intérêt, sous les auspices du Suffrage féminin, une plaisante causerie de Mme Dr M. Guisan-Berdez (Lausanne) sur l'alimentation bien équilibrée. Mlle A. Quinche, avocate, qui présidait, a annoncé que l'Association suisse pour le Suffrage féminin siégera à Lausanne les 28 et 29 avril, dans la salle du Grand Conseil, que la séance du 23 mars sera consacrée aux impressions que Mlle Muret, rédactrice à la *Gazette de Lausanne*, a remportée de Cortina d'Ampezzo.

Avec beaucoup de simplicité et de sens pratique, non sans un brin d'humour bien placé, comme du persil dans une soupe blanche, Mme Guisan a indiqué les indispensables propriétés en protéines, calories, sels minéraux, vitamines que doit posséder une alimentation bien comprise. Et nous avons la chance de posséder des aliments aussi variés et aussi nombreux ! Que l'on songe à ce que mangeaient nos pères avant la découverte de l'Amérique, à ce que faisaient les maîtresses de maison qui n'avaient pas la pomme de terre ! Ni la tomate ! Ni le cacao ! Aujourd'hui, nous avons à notre porte tous les légumes possibles, tous les condiments nécessaires. Mme Guisan a rompu une solide lance en faveur du pain complet et insisté sur les trésors de vitamines que contiennent les fruits, nos petits fruits surtout, que la nouvelle méthode du surcongélation permet de conserver facilement, avec un minimum de place ; on peut prévoir la disparition des bocaux patiemment préparés et ébouillantés.

Quand vint l'heure de questionner, les interrogations plurent et Mme Guisan y répondit avec une inaltérable patience.

S. B.

GENÈVE

(suite de la page 1)

Aussitôt, plusieurs Genevoises, auxquelles se joignirent plusieurs députés, décidèrent de recourir en haut lieu, c'est-à-dire au Tribunal fédéral, contre l'acte délibérément anticonstitutionnel de notre gouvernement qui, comme chacun le sait, n'a pas le pouvoir de légiférer, mais seulement la charge d'exécuter les lois votées par le Grand Conseil, ce qui exclut de toute évidence celle de supprimer une loi régulièrement votée par ce corps législatif. Sans quoi, où irions-nous ? Faut-il en déduire que s'agissant des femmes, sur la voix desquelles on n'a pas besoin de compter, tous les moyens, constitutionnels ou non, peuvent être employés ?

Parallèlement à cette violation flagrante de ses attributions, le Conseil d'Etat mit encore immédiatement sur pied un nouveau projet de loi remplaçant l'art. 49 sus-mentionné par le texte lapidaire suivant :

La femme genevoise perd la nationalité genevoise en épousant un confédéré.

Ce projet nettement rétrograde, puisque, jusqu'ici, l'ancienne loi n'a jamais parlé de perte de nationalité pour aucune femme mariée, a été renvoyé devant une nouvelle commission d'étude du Grand Conseil. Et voilà comment, après avoir fraîchement voté une disposition de loi, le Grand Conseil, tel un écolier, est appelé à refaire purement et simplement son travail.

Pour la défense de son projet, le Conseil d'Etat déclare, dans son arrêté, se baser sur une décision du Département fédéral de justice et police. En réalité, il ne s'agit que d'une lettre, pourquoi donc ce manque de véracité ? Est-ce pour justifier dans le public la mesure anticonstitutionnelle prise ? Cette lettre, que nous avons sous les yeux, n'a absolument rien d'une décision. Elle est une simple réponse à une consultation demandée par le Département cantonal de l'intérieur au sujet de l'application de l'art. 49 incriminé. Allant plus loin, l'arrêté cantonal prétend tendancieusement que l'article en question ne saurait sortir ses effets, parce que créant une situation juridique contraire à l'ordonnance fédérale sur l'état-civil. Or, la réponse fédérale est tout autre. Elle dit, et encore est-ce à étudier, que l'art. 49 en discussion, ne pourrait sortir ses effets en dehors du territoire genevois, que si l'ordonnance fédérale sur l'état-civil était modifiée en plusieurs points. Ainsi la réforme votée est parfaitement applicable dans le canton, et l'on fait dire à l'autorité départementale fédérale ce qu'elle n'a jamais dit.

Quant à la question du défaut de constitutionnalité de l'article incriminé, argument tant prôné par nos adversaires, lors des débats devant le Grand Conseil, il n'est plus qu'effleuré.

Des commentateurs autorisés, comme les Professeurs Giacometti, Egger et Gmür ont déclaré déjà qu'une telle disposition n'était pas contraire à la constitution fédérale, lors de la mise sur pied de la loi fédérale en la même matière, qui permet aujourd'hui à toute femme suisse de garder sa nationalité en épousant un étranger. Pourquoi ou comment le serait dès lors une loi cantonale qui accorderait la même faculté à ses ressortissantes en cas de mariage avec un confédéré ? Pourquoi traiterait-on moins bien une Genevoise qui épouse un Savoyard ou un Iranien, qu'une Genevoise qui épouse un Vaudois ou un Thurgovien ?

M. le Professeur Giacometti, consulté par l'Association genevoise, sur la possibilité pour notre canton d'autoriser les Genevoises à conserver leur nationalité, en cas de mariage avec un confédéré, a répondu sans hésitation affirmativement, en précisant qu'une pareille éventualité n'était contraire ni à la constitution fédérale, ni aux lois fédérales.

Il sera maintenant intéressant de savoir ce qu'en pensera le Tribunal fédéral.

C'est sans doute pourquoi la commission du Grand Conseil chargée d'étudier le nouveau projet sur la question aurait ajourné ses travaux jusqu'à ce que le Tribunal fédéral se soit prononcé sur le recours interjeté.

E. Kammacher

Nos suffragistes à l'œuvre

La position de la femme dans le droit public en Suisse

Exposé présenté à l'assemblée de l'Alliance, le 24 avril 1955 *(suite)*

Tutelles

Selon le Code civil, hommes et femmes sont égaux dans cette fonction. Donc les femmes aussi peuvent être nommées tuteurs même si elles sont mariées et sans le consentement du mari, et de plus elles ne sont pas obligées, comme ce dernier, d'accepter cette charge. Les femmes ne peuvent pas accéder aux fonctions d'autorité de tutelle, car les cantons, desquels dépend la décision, limitent l'éligibilité aux citoyens actifs. Dans plusieurs cantons, elles peuvent être nommées à côté de ces autorités comme adjointes et comme tuteurs d'office, si cette charge est prévue dans l'organisation cantonale.

Malgré sa nature particulière qui la rend plus apte que n'importe qui à l'éducation de l'enfant, c'est depuis peu que la femme a été admise dans les commissions et les charges scolaires et d'habitude seulement si elle est autorisée expressément. On a aujourd'hui de nombreuses inspectrices, membres de commissions etc.

Pour ce qui concerne les emplois de l'Etat, comme il ne s'agit pas ici de hautes fonctions, la question des droits politiques n'a pas une grande importance. C'est pour cela que ces emplois, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux, sont ouverts aux femmes. Ce sont des emplois réglés par des lois spéciales qui ne font pas de différence de sexe, excepté pour l'échelle des salaires et l'état civil. Ils comprennent des postes de direction (comme dans le domaine social, par exemple) et des postes d'adjoint de bureau et d'adjoint aux services de chancellerie.

En ce qui concerne les cantons, il faut faire une différence entre fonctionnaires et employés. Les premiers jugés postes plus importants, sont presque partout fermés aux femmes, tandis que les seconds leur sont accessibles.

Emplois officiels

Un nombre limité de cantons admettent comme la Confédération la norme du salaire égal à travail égal, question qui pourrait à elle seule être l'argument d'une conférence.

Avec l'étatisation de l'école, presque tous les cantons admirent la femme dans l'enseignement, tout d'abord dans les écoles féminines, puis mixtes et de garçons. Elles peuvent aujourd'hui exercer dans toutes les écoles, du degré élémentaire à l'université, à part quelques petites exceptions.

L'exclusion fondamentale de la femme des fonctions publiques lui interdisait aussi les charges religieuses. Mais depuis que lui furent ouvert les études universitaires de théologie, la situation changea au point qu'aujourd'hui elle a la possibilité de diriger une paroisse, d'être vicaire etc.

(à suivre) *P. Molo-Rolandi*

Organisation de la défense civile

Prévoir la guerre ? Y songez-vous, nous en sortons à peine ! Laissez-nous souffler et pour avoir la paix, il faut croire à la paix.

Certes il est nécessaire d'être convaincu que la guerre n'est pas fatale, mais écarterons-nous le danger simplement en pensant à autre chose ? — Non. Il faut au contraire se persuader que la guerre vient des hommes, non seulement de leur mauvais vouloir, ou de leur égoïsme, mais surtout de leur maladresse. Penser aux dangers qu'une guerre actuelle ferait courir est peut-être une discipline salutaire, s'entraîner à la prévoir dans ses effets sur notre population peut être excellent pour former l'opinion publique, la maintenir en alerte afin qu'aucune maladresse politique ne soit commise. Quand on a compris de quoi l'on est menacé, il se peut qu'on devienne plus sage.

C'est dans cet esprit, sans doute, qu'il faut examiner les informations fournies lors d'une conférence qui s'est tenue à Berne, le 8 mars, sous les auspices de la Croix-Rouge suisse, et qui était consacrée à l'organisation de la défense civile.

Après une introduction du Dr Schauenberg, vice-président de la Croix-Rouge, Mlle Andrée Weitzel, chef S.C.F., parla du servi-volontaire des femmes dans l'armée, qu'elle dirige. La neutralité devant être défendue, le concours de tous les Suisses est nécessaire, les volontaires féminines de l'armée sont 3500, il en faut 10 000 à 12 000, afin de relayer, à l'arrière, les soldats nécessaires aux frontières.

Sœur Edwige Meier, la seconde oratrice, réclama, elle aussi, des volontaires qui seraient formées pour le service sanitaire. Ces dernières devraient relever, en cas de guerre, dans les hôpitaux, etc., une partie des infirmières diplômées qui seraient appelées à suivre l'armée. On comprend que ces auxiliaires ne peuvent être improvisées à la dernière minute.

Il appartenait à la présidente de l'Alliance, Me Denise Berthoud, avocate, de montrer sur quelles bases juridiques est fondée la création de ces différents services. Outre les arrêtés fédéraux de 1934, 1938, 1950 et 1954, on étudie, en ce moment, un avant-projet de loi fédérale où l'on peut relever l'obligation, pour les femmes, de servir en qualité de gardes d'immeubles, leur enrôlement facultatif dans les organismes de protection civile et la nécessité des constructions d'abris. Il convient de recommander l'addition de certaines précisions dans le texte de la loi future : la volontaire enrôlée dans les services de protection, devrait avoir la possibilité de dénoncer, au bout de cinq ans, par exemple, ou de renouveler son engagement ; de même en devrait prévoir des conditions de licenciement possible en cas de mariage, maternité ou autres motifs importants.

Mlle J. Jöhr, parlant du service sanitaire de la protection civile, énuméra le matériel utile pour chaque poste et recommanda que, dans les bâtiments scolaires que l'on construit, soient prévus des locaux anti-bombes où l'on puisse, le cas échéant, installer des postes sanitaires.

Mme Peyer put donner des détails sur l'aide aux sans-abris fournie lors du bombardement de Schaffhouse, et des récentes expériences des exercices d'extinction de feu par maisons.

Dans le débat, on releva le manque d'information dont souffre la population engourdie par la facilité du temps de paix. On se plaignit aussi de l'absence de droits politiques pour les femmes, elles se trouvent embrigadées, on les place devant des cas de conscience, et elles n'ont pas part aux délibé-

TESSIN

Assemblée générale

La section tessinoise du suffrage féminin s'est réunie le 4 mars à Locarno, pour son assemblée annuelle, invitée par le groupe de cette ville que préside Mme Beretta-Varena. Même les déléguées du Val Blenio et du Val Maggia étaient venues. C'est Mlle Colombo, professeur qui fut chargée de présider l'assemblée. Mme P. Molo-Rolandi, la distinguée présidente tessinoise jusqu'à maintenant, étant démissionnaire, c'est Mlle Yva Cantoreggi, de Lugano, qui fut élue. Mlle Cantoreggi est bien connue par son activité au studio suisse de langue italienne qu'elle anime de son intelligente vitalité. Nul doute que sous sa direction, la section tessinoise ne continue à se développer vigoureusement.

Les assistantes discutèrent avec intérêt la proposition du groupement de Locarno, de lancer une initiative pour le suffrage féminin, projet qui sera discuté à l'assemblée suisse, les 28 et 29 avril à Lausanne. D'autre part, on voudrait aussi préparer une initiative tessinoise cantonale.

Au cours de l'après-midi, Mlle Dr Naegeli, vice-présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses parla des ventes à tempérament, Mlle Dr A. Bolla, de Lugano, démontra, avec tableaux à l'appui, comment s'établissent les prix, M. Elmo Patocchi, malheureusement tombé malade, ne put donner sa conférence sur le contrôle des prix. Une résolution fut votée exprimant le regret des femmes assemblées que, pour cette consultation des 3 et 4 mars, seuls les hommes eussent la possibilité de donner leur avis.

(D'après le Schweizer Frauenblatt).

buts de notre tâche furent des plus ingrats. Il y a à peine trois ans que notre Association fut fondée à Athènes, après de grandes difficultés pour réunir le nombre de membres exigés, afin de donner à notre société une forme légale (conseil d'administration). Notre première apparition en public fut reçue par des sourires ironiques, et même par le mépris.

Nous recevions chaque jour des lettres et des coupures de journaux, qui nous tournaient en dérision. Aujourd'hui, la situation est complètement changée : A Athènes, seulement, notre Association compte plus de 400 membres actifs. Pour mobiliser l'intérêt du public, nous avons cherché à hausser son sens moral, lui offrant en exemple, notre abstinence personnelle totale. *En une seule journée, j'ai rendu visite à cinq ministres ; et pour chacun, je dus faire une vraie conférence,* signalant les dangers de l'alcoolisme et ses répercussions sur l'individu, la famille, la société et la patrie. Je peux dire aujourd'hui avec une certaine fierté, que, souvent, dans des réceptions officielles au autres, quatre de ces ministres lèvent leur verre pour me montrer qu'ils ne boivent que de l'eau.

Nous avons donc pu nous constituer en organisation légale et nous imposer comme des êtres sensés. Nous avons divisé le rayon de notre action en 5 secteurs, et commencé un utile travail de pénétration et de conquête des masses. D'abord l'instruction publique, afin d'obtenir la contribution des instituteurs : 212 conférences aboutirent à ce résultat, en une seule année, dans les différentes écoles, primaires, secondaires et spéciales, celles-ci fréquentées, le soir, par la jeunesse laborieuse. Le *Ministère de l'instruction publique* en fut ému et, après quelques hésitations, introduisit l'enseignement antialcoolique dans les lycées. A l'heure actuelle, les murs des classes sont ornés d'affiches antialcooliques illustrées. Dans le secteur du *Ministère de la sûreté générale*, la pénétration fut plus difficile, mais nous parvînmes enfin à obtenir une complète adhésion à notre action : l'hiver dernier, organisation d'une série de conférences suivies avec intérêt par le ministre et le sous-secrétaire d'Etat, qui ne tarirent pas d'éloges à notre égard, et une leçon spéciale d'antialcoolisme fut introduite dans le programme de l'Ecole de police. Ce cours a été confié à notre Association, en signe de reconnaissance. La police elle-même, aujourd'hui, prend des initiatives pour soutenir notre effort. Elle a fait paraître, à ses frais, en guise d'étrennes, des milliers d'almanachs de propagande, a aidé à leur diffusion, les vendant au profit de notre campagne. *(à suivre)*

Conférence donnée en août 1955, à Genève, lors du Cours d'été pour la prévention de l'alcoolisme.

DEPUIS 1904
Aeschbach

EXTRAIT VITAMINEUX
BEVITA
Pour assaisonner et tartiner
Le meilleur au goût

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.90 Tél. 32 71 15

Soutenez votre "Journal" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38 GENEVE Téléphone 25 93³

RACHETER, L'HUILLIER & CIE.
ARTICLES DE MÉNAGE
QUINCAILLERIE - OUTILLAGE
Chantepoulet 25 Téléph. 32 90 28

CORSETS CLÉMENT
26, rue du Marché - Genève
Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres - Tous les prix
Timbres escompte jaunes

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE

Pour vos déménagements, pour vos voyages, adressez-vous à nos annonceurs:
Déménagements et Voyages
NATURAL LE COULTRE S. A.
Grand-Quai 24 Tél. 25 12 55 Genève

LA MAISON DU THÉ
importe directement ses réputés *1, Tour de l'Ile - Genève*
DIXON'S CEYLON TEAS *Service à domicile*

Choisissez à coup sûr, choisissez...
Westinghouse
La machine à laver automatique idéale
et l'armoire frigorifique PARFAITE
AGENCE OFFICIELLE POUR GENÈVE
BORNET S. A.
8, rue de Rive - Téléphone 25 02 50
Le spécialiste de tous appareils ménagers

BOULANGERIE - PATISSERIE
ROBERT
EAUX-VIVES 16 - GENÈVE

rations des autorités qui prennent les décisions.

Des tâches de grande importance, on le voit, attendent nos femmes suisses. En l'absence de droits politiques, ne faut-il pas espérer que ces divers services seront une école des nécessités de la vie collective et que de nombreuses personnes indifférentes à nos efforts, comprendront que l'existence actuelle ne s'accommode plus de vieilles formules. Dans l'exercice même de leurs devoirs surgira, pour elles et pour les électeurs, la preuve qu'elles doivent participer à la vie publique et qu'elles le méritent ! N'est-ce pas chaque fois, après les services rendus pendant les conflits, que de grands pays ont accordé le droit de vote à leurs concitoyennes ?

Ouvroir de l'Union des Femmes

GENÈVE

L'assemblée générale de l'Ouvroir de l'Union des femmes a eu lieu le 12 mars. Mme Y. Oltramare, présidente, a présenté son rapport, dont voici un résumé :

En 1955, l'Ouvroir a occupé 58 personnes, soit 2 employées, une coupeuse, une vendeuse, 16 ouvrières régulières et 38 temporaires.

Le chiffre d'affaires a été de fr. 63 324.— ; il a été supérieur à celui de 1954, grâce à une commande plus importante du Vestiaire scolaire. Sauf la main-d'œuvre des ouvrières (fr. 21 554.—) qui a un peu diminué, les différents postes se maintiennent à peu près tels que les années précédentes, soit pour les recettes, soit pour les dépenses. Mais par le fait de cette belle commande, l'exercice se termine avec un excédent de recettes de fr. 4490.50. Comme l'Ouvroir avait un déficit reporté des dernières années de fr. 2003.95, il reste un boni de fr. 2486.55 à reporter sur 1956.

Sans les dons : 1000 fr. du Service social de la Ville de Genève, 2000 fr. de la Loterie romande et 350 fr. de l'Union des institutrices primaires genevoises, l'Ouvroir serait de nouveau en déficit. Le comité est donc très reconnaissant à ces différentes organisations dont les apports sont précieux et même indispensables à l'Ouvroir.

A la suite d'un concours d'idées lancé sur notre demande par le *Mouvement féministe,* le magasin a été doté d'un nom plus attirant pour la publicité. L'Ouvroir de l'Union des femmes n'a pas changé, mais il porte désormais sur sa vitrine ce nom : *Aux Petits Lutins,* à titre d'enseigne.

Une discussion animée a suivi la lecture du rapport, et plusieurs suggestions intéressantes ont été émises pour attirer davantage l'attention sur le but social de l'Ouvroir.

Alliance de sociétés féminines suisses

Comité

C'est à Berne, à la Pergola, que se rencontrèrent, le 15 mars, pour la seconde fois cette année, les membres du comité. Manquaient Mlle Naegeli, en session pour l'assurance-invalidité ; Mmes Eder et Vischer, malades ; Mme Molo et Mlle Pestalozzi.

Pour rendre les services qu'on en attend, le *service de presse* doit être intensifié. C'est pourquoi, après échanges de vues, le comité est d'accord de s'assurer, à titre d'essai, des journalistes professionnelles. Une commission de presse fera la liaison avec les journaux féminins, Mme Haemmerli y représentera les lectrices de langue allemande, Mme Leuba les romandes.

La *commission sociale,* présidée par Mme Morel, s'efforce d'étudier certaines questions conjointement avec la commission juridique. Lorsque les conceptions diffèrent, ce qui est plausible, Mme Hegg demande qu'on mentionne l'avis de la minorité.

Assemblée des déléguées : Le Dr Girod expose les arrangements pris à Genève, qui sont approuvés. Me Berthoud donne le programme de la séance du samedi 5 mai, tel qu'il a été prévu par l'exécutif. Tout semble bien au point.

L'*exposition de 1958* portera quand même le nom de SAFFA. Les statuts sont mis en discussion et approuvés dans leurs grandes lignes. Le travail avance, il faudra bientôt créer les comités cantonaux.

Dr R. G.

Foire de Bâle

14-24 avril 1956

Nous avons traité, dans ce journal du problème de la publicité et surtout de la propagande commerciale outrée. Nous revenons à ce sujet à l'occasion de la Foire de Bâle qui se tiendra dans cette ville du 14 au 24 avril. Elle sera, nous dit-on, mieux achalandée encore que par le passé, les nouveautés sont toujours plus nombreuses, les exposants toujours plus désireux d'attirer l'attention de la clientèle. La Foire est donc un monde plein de tentations où la modeste visiteuse se perdrait facilement et surtout où elle risque de manquer l'article qui lui serait personnellement utile, alors qu'une publicité tapageuse l'entraînera vers des produits qui ne l'intéressent pas directement. Pourquoi donc ne pas suivre le conseil que nous donnent les organisateurs eux-mêmes ? Procurez-vous d'avance — il est paru et nous avons pu admirer sa bienfacture — le catalogue de la Foire 1956, où les stands sont classés méthodiquement, avec plans et indications précises. Préparez votre future visite, elle sera bien plus profitable, vous vous instruirez intelligemment de tout ce qu'offrent les producteurs suisses. Et allez vous restaurer au

MILK BAR

de l'Alliance de sociétés féminines suisses,

situé devant l'entrée principale de la grande halle de la Foire.

En donnant votre clientèle à ce stand féminin, vous soutenez encore notre produit national suisse, le lait, et tous les délicieux breuvages ou mets que l'on en tire, vous soutenez aussi nos paysannes tout en éduquant la population.

Modes Marleine
Un chapeau de **Marleine**
Haute-Mode
Cité 1 - 1er ét.
vous rendra plus jolie et vous fera plaisir

Une maison de classe
consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine
Bon Génie
34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00

Prix Veillon

Ce prix, l'un des plus généreux destinés à récompenser un romancier, a été attribué, ces dernières années, à des écrivains français et belges ; en 1956, un auteur romand, Mme Pernette Chaponnière, l'a reçu pour son roman, *Toi que nous aimions.* Nos vives félicitations.

Samedi 7 avril

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

Tous les lundis à 13 h. 55
La femme chez elle.
Samedi 14 avril, 14 h.
Arc-en-Ciel, micromagazine de la femme. *Petit lexique juridique,* par Me A. Matile, *Lettre de Suisse alémanique,* par Trudy Greiner, etc.
Mercredi 18 avril, 18 h. 40
Enfants en danger, enquête par Yvette Z'Graggen.

LOUIS KUHNE & Cie
PORCELAINES & CRISTAUX
17, RUE DU MARCHÉ (MOLARD)
GENÈVE
TÉLÉPHONE 24 03 62

CANTON DE VAUD

Dentelles et nappes de Gruyère
Toiles et tissages à la main
Art Rustique Suisse
H. CUÉNOUD
Av. du Théâtre 1 vis-à-vis du Théâtre
Tél. 22 31 20
Lausanne
Travail artisanal du pays
Blouses paysannes
Pailles tessinoises
Poteries et bois sculptés
Grand choix de foulards imprimés avec plan de Lausanne et autres
Santons suisses et valaisans

RESTAURANT DU PORT
ROLLE E. LARPIN
Spécialités filets de perches
Friture. - Vins 1er choix

INSTITUT FLORIANA
Direction E. PIOTET
Villa Sussex — Tél. 24 14 27
LAUSANNE
Section A — *Formation de nurses, gouvernantes d'enfants et institutrices privées*
Placement des élèves assurés
Section B — *Culture générale*

Parfumerie de l'Etoile
Soins de beauté - Manucure
30, rue des Deux-Marchés - VEVEY
Mlle J. GUERRY Tél. 5 11 37

Pour vous Mesdames La maison spécialisée CORSETS GABY
vous rendra la taille fine et souple
Sur mesure - Réparations - Transformations
M. Auras-Rossier - Ancien-Port 6 - Vevey

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Mercredi 11 avril
Genève : rue des Granges 10, chez Mme Wiblé, 20 h. 15 — Club des femmes de carrières libérales et commerciales. Causerie de Mme Gavard-Germain : *Une heure gaie chez Petit-Senn.*

Samedi 14 avril
Genève : Café de la Métropole, rue du Prince 6, 1er ét., 20 h. 30 — *Club des femmes de carrières libérales et commerciales.* Café agrémenté d'une causerie de Mlle Manassévitch : *Impressions du Venezuela.*

Jeudi 19 avril
Genève: *Union des femmes,* 22, rue Et.-Dumont — 16 h., *thé mensuel.* 16 h. 45, causerie de Mme Wakker-Bohnenblust : *L'Alliance de sociétés féminines suisses, son évolution, ses tâches actuelles.*

Samedi 28, dimanche 29 avril
Lausanne : *Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin.*

Samedi 5, dimanche 6 mai
Genève : *Assemblée de l'Alliance de sociétés féminines suisses.*

Film des Journées de gymnastique féminine
Jeudi 19 avril

La patinoire a fermé ses portes, les pentes enneigées commencent à fondre et, ici et là, les fleurettes printanières apparaissent.

Adieu patins et skis !

Le bienfait que nous avons retiré dans ces évasions de la vie trépidante vont-ils être perdus et, lors de la saison prochaine, retrouverons-nous ces douloureuses courbatures qui nous font appréhender les premières joies de la glace et de la neige ?

Non, l'éducation physique, normale, dirigée avec compétence, peut nous éviter cette appréhension. Venez écouter M. le Dr G. Nordmann, gynécologue FMH, le jeudi 19 avril, à 20 h. 30, à la Salle Centrale, place de la Madeleine, avec démonstrations et la présentation du film officiel, en couleurs, des Journées féminines de Zurich en 1955.

Entrée libre.

Bien acheter, c'est épargner
dans les **PATES**
exigez **ROLLE**

IMPR NATIONALE - Rue A.-Vincent 10. Genève